

2024-02-13
2024-0438

FENNOSAN 150-C

MYXOBACTÉRICIDE POUR PAPETERIE ET POUR TRAITEMENT
DES TOURS DE REFROIDISSEMENT DE RECIRCULATION D'EAU
INDUSTRIELLES

INDUSTRIEL

GARANTIE: 2,2-Dibromo-3-nitrilopropionamide 20%

N^o D'HOMOLOGATION 27267 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

DANGER

POISON CORROSIF

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET - Vrac

KEMIRA WATER SOLUTIONS, INC.
1000 Parkwood Circle, Suite 500
Atlanta, Georgia 30339
USA
1-800-347-1542

2024-02-13
2024-0438

MODE D'EMPLOI: NOTE : AJOUTER LE FENNOSAN 150-C SÉPARÉMENT AU SYSTÈME. NE PAS LE MÉLANGER À D'AUTRES ADDITIFS AFIN D'ÉVITER TOUTE DÉCOMPOSITION DU FENNOSAN 150-C ATTRIBUABLE AU pH ÉLEVÉ DE NOMBREUX ADDITIFS.

PAPETERIES : Pour contrôler les proliférations de bactéries, de champignons et de levures dans les machines à pâtes, papiers et cartons, ajouter 60 à 210 mL de FENNOSAN 150-C par tonne de pâte ou de papier (base sèche). L'ajout peut être continu ou intermittent, selon le type de machine et le degré de contamination. Il doit être effectué à l'aide d'une pompe doseuse en un point de la machine où la distribution du FENNOSAN 150-C se fera uniformément dans la masse de fibre et d'eau (pile raffineuse, raffineur Jordan, cuiviers des cassés, cuvier du filtre à disque, réservoir d'eaux blanches, etc.).

Systèmes fortement encrassés : Débouiller, puis traiter avec une dose de 60 à 140 mL de FENNOSAN 150-C par tonne de papier (base sèche), pour assurer le contrôle.

Systèmes moyennement encrassés : Traiter continuellement avec 140 à 210 mL de FENNOSAN 150-C par tonne de papier (base sèche) jusqu'à ce que l'accumulation de boue soit contrôlée. L'ajout de FENNOSAN 150-C peut ensuite être réduit à une dose préventive continue ou intermittente de 60 à 140 mL par tonne de papier, selon les besoins pour assurer le contrôle. La boue délogée peut provoquer des défauts dans le papier, et il peut alors être nécessaire de nettoyer la machine.

Systèmes légèrement encrassés : Traiter continuellement avec 60 à 140 mL de FENNOSAN 150-C par tonne de papier (base sèche) jusqu'à ce que l'accumulation de boue soit contrôlée puis traiter de façon intermittente pour maintenir le contrôle.

TOURS DE REFROIDISSEMENT DE RECIRCULATION D'EAU INDUSTRIELLES

Ce produit doit être utilisé seulement dans les installations de refroidissement par eau.

Ajouter Fennosan 150-C dans le bassin (ou à un autre endroit qui assure à un mélange uniforme). Utiliser une pompe doseuse.

L'addition peut être continue ou intermittente, selon la gravité de la contamination au début du traitement, et le temps de rétention du système.

On obtient une efficacité optimale de ce produit avec un traitement continu ou intermittent. Si on se sert d'un traitement «choc», interrompre le refoulement durant 24 à 48 heures.

CONTÔLE DES BACTÉRIES

Ajouter 1,0-10 mL Fennosan 150-C /1000 L d'eau dans le système, selon la gravité de la contamination.

Méthode intermittente ou dose massive - Dose initiale : Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter entre 5,0 et 10 mL Fennosan 150-C /1000 L d'eau dans le système. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit obtenu.

Doses subséquentes : Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter entre 3,0 et 10 mL Fennosan 150-C /1000 L d'eau dans le système à tous les 4 jours, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

Méthode en continu - Dose initiale : Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter entre 5,0 et 10 mL Fennosan 150-C /1000 L d'eau dans le système. Par la suite, maintenir ce niveau de traitement en pompant en continu entre 0,5 et 5,0 mL de Fennosan 150-C/1000 L d'eau dans le système à tous les jours. Les systèmes fortement encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

POUR CONTRÔLER LES ALGUES, ajouter entre 30 et 95 mL Fennosan 150-C /1000 L d'eau dans le système, selon la gravité de la contamination.

Méthode intermittente ou dose massive - Dose initiale : Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter entre 50 et 95 mL Fennosan 150-C par 1000 L d'eau dans le système. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit obtenu.

Doses subséquentes : le contrôle microbien est évident, ajouter entre 30 et 95 mL de Fennosan 150-C/1000 L d'eau dans le système à tous les jours, ou au besoin pour maintenir le contrôle. Les systèmes fortement encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

Méthode en continu - Dose initiale : Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter entre 50 et 95 mL Fennosan 150-C /1000 L d'eau dans le système.

Doses subséquentes : Maintenir ce niveau de traitement en pompant sur une base continue entre 30 et 95 mL Fennosan 150-C/1000 L d'eau dans le système par jour. Les systèmes fortement encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

MISE EN GARDE: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANGER : CAUSE DES BRÛLURES GRAVES AUX YEUX. PEUT BRÛLER LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF OU MORTEL SI INGÉRÉ. SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes de protection étanches des Travailleurs de l'industrie Chimique lors de la manipulation de ce produit. Porter un chandail à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation de ce produit. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer ses vêtements sans tarder lorsque ce pesticide vient en contact avec la peau par des vêtements mouillés ou lors de déversements. Se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés à part des autres vêtements avant de les porter de nouveau. Enlever son équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, laver le corps en profondeur et enfiler des vêtements propres.

Pour conserver la qualité du produit, entreposer à une température inférieure à 35 °C. Fermer le contenant hermétiquement après l'utilisation.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

Ce produit est toxique pour le poisson et pour d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé au préalable les responsables de la station d'épuration locale.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. Ne pas expédier ni entreposer avec des aliments pour les humaines ou les animaux ou des vêtements.

ÉLIMINATION:

1. Fermer la buse.
2. En vue de son élimination, ce contenant doit être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Contacter le distributeur/détaillant pour arranger le retour du contenant.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

En cas d'urgence contacter CHEMTREC au 800-424-8300

2024-02-13
2024-0438

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))